

Lettre de la DACS - Professions du droit et de la justice -

Mars 2023 - N°12

Sommaire

Actualités

- [Déplacement au service d'état civil de la Mairie de Paris Centre](#)
- [GIRTEC](#)
- [Le registre des sûretés mobilières](#)
- [Réforme du droit des contrats spéciaux : Statistiques de la consultation publique sur l'avant-projet de réforme](#)
- [Sport et droit : Guide juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport](#)

International

- [Conseil sur les affaires générales et la politique : Réunion annuelle à La Haye](#)

Ressources

- [Circulaire du 14 mars 2023](#) de présentation de la procédure de délivrance des certificats de nationalité française, telle que réformée par le décret n° 2022-899 du 17 juin 2022 relatif au certificat de nationalité française
- [Officiers publics ou ministériels : mise à jour des notices du site OPM](#)
- [Décret n° 2023-193 du 22 mars 2023](#) relatif au costume d'audience des membres notaires titulaires et suppléants des chambres de discipline et de la Cour nationale de discipline

Actualités

Déplacement au service d'état civil de la Mairie de Paris Centre

Le 8 mars, le directeur des affaires civiles et du sceau est allé à la rencontre des équipes du service d'état civil de la Mairie de Paris Centre, l'occasion également d'échanger sur les projets de modernisation des services.



Accompagné d'Issam El Abdouli, magistrat, actuellement directeur adjoint du cabinet de la Maire de Paris, ainsi que de Stéphane Brézillon, conseiller juridique des mairies d'arrondissement parisiennes, le DACS est venu voir sur le terrain le fonctionnement du service de l'état civil et échanger avec les fonctionnaires qui procèdent aux actes courants (établissement d'actes de naissance, changement de nom, transcription d'un jugement d'adoption plénière ...). Cette présentation a également permis d'avoir un retour concret sur la mise en œuvre par le service d'état civil de la réforme du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation.

Les discussions se sont poursuivies avec le conseiller juridique des mairies d'arrondissement parisiennes et Catherine Arrial, directrice générale des services de la mairie de Paris Centre, au sujet des réformes de modernisation souhaitées par les

communes, telles que l'extension du périmètre de la plateforme COMEDDEC, qui permet l'échange dématérialisé des données d'état civil entre différents services (mairies, préfectures, notaires...), ou la transmission numérique des certificats de décès (CertDC).

Sur la photo, côté DACS : Rémi Decout-Paolini, directeur des affaires civiles et du sceau, Claire Berger, sous-directrice du droit civil, Audrey Perrier, rédactrice au bureau du droit des personnes et de la famille, Victor Nicolle, chef de cabinet.

Côté Mairie de Paris : Issam El Abdouli, directeur adjoint du cabinet de la Maire de Paris, Stéphane Brézillon, conseiller juridique des mairies d'arrondissement parisiennes, Catherine Arrial, directrice générale des services de la Mairie de Paris Centre, Marion Loisel, responsable du pôle administratif de la Mairie de Paris Centre, Fabienne Baudrand, responsable du service affaires générales, élections, recensement de la population au pôle administratif de la Mairie de Paris Centre, Patricia Monlouis, référente réglementation sur l'état civil au bureau de l'accompagnement juridique, direction de la démocratie, des citoyen-ne-s et des territoires, et Jérôme Chalots, adjoint au chef du bureau de l'accompagnement juridique, direction de la démocratie, des citoyen-ne-s et des territoires.

GIRTEC

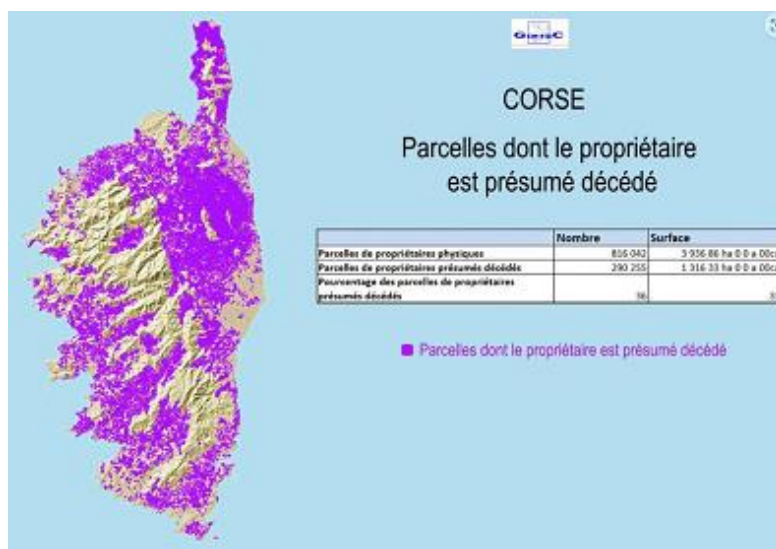
Le directeur des affaires civiles et sceau s'est rendu en Corse le 23 mars pour échanger avec l'équipe du groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC). Ce déplacement, qui a également permis de rencontrer les acteurs institutionnels concernés, s'inscrit dans les travaux du groupe de travail interministériel installé le 12 décembre 2022 sous la présidence des chefs de juridictions de la CA de Bastia.

Rémi Decout-Paolini, accompagné de Julien Goldszlagier, chef de bureau par intérim du droit immobilier et du droit de l'environnement, et de Mathilde Tretout, rédactrice, a rencontré les différents acteurs : notaires, maires, collectivité de Corse, préfecture et agents du GIRTEC.

La DACS fournit son expertise afin d'améliorer le cadre juridique utile au titrement des parcelles qui en sont dépourvues ou dont l'actualisation est nécessaire. Les éléments recueillis vont utilement nourrir les réflexions du groupe de travail présidé par Hélène Davo, première présidente de la cour d'appel de Bastia, et Jean-Jacques Fagni, procureur général près la cour d'appel de Bastia, sur d'éventuelles améliorations du dispositif juridique.

Ce déplacement a également été l'occasion de mieux appréhender le rôle du GIRTEC et sa mission d'accompagnement des collectivités locales. En effet, à côté de sa mission de recherche cadastrale, le GIRTEC a développé un service d'analyse foncière à destination des communes pour leur permettre de mieux connaître la situation de leur territoire. Cette mission est également l'occasion de sensibiliser les particuliers aux problématiques de titrement, notamment au cours de réunions publiques.

La DACS présentera prochainement au groupe de travail dédié au GIRTEC le résultat de ses travaux et les pistes de réflexion qui auront pu être dégagées.



Source : [Base de Connaissances du GIRTEC - Confluence \(atlassian.net\)](#)

Le registre des sûretés mobilières

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, le registre des sûretés mobilières (RSM) centralise, dans un registre unique tenu localement par un greffier de tribunal de commerce, l'inscription des sûretés mobilières et de plusieurs autres opérations connexes.



Gage sans dépossession, warrants agricoles ou encore nantissement du fonds de commerce, figurent parmi les sûretés mobilières les plus courantes parmi les 16 sûretés et opérations connexes centralisées au sein du RSM. Certaines inscriptions n'ont pas pour objet de conférer un rang au créancier inscrit, mais font reconnaître un droit de propriété, afin notamment d'assurer la restitution de matériel en cas de procédure collective (opérations de crédit-bail en matière mobilière ou contrats de location financière par exemple).

L'instauration du RSM, par le [décret n° 2021-1887 du 29 décembre 2021](#), constitue une mesure de simplification pour les usagers, grâce à :

- L'unification des modalités d'inscription, de modification et de radiation au RSM
- La tenue du RSM sous forme électronique, et la possibilité pour les requérants de réaliser leurs formalités par voie dématérialisée
- La consultation gratuite des inscriptions au RSM, par le biais d'un portail électronique mis en place par le Conseil National des Greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC)

Un prochain décret viendra compléter la liste des inscriptions qui devront figurer dans le RSM et réglera les modalités de transfert des inscriptions antérieures au 1^{er} janvier 2023.

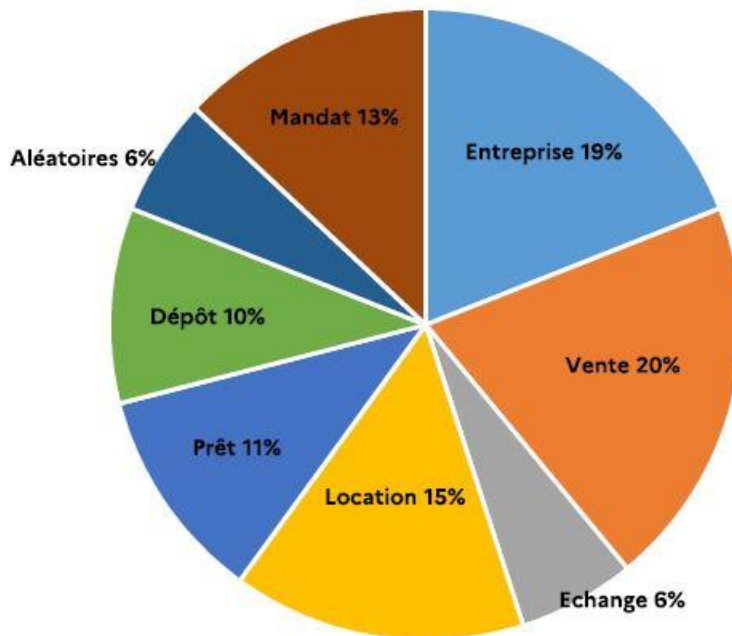
Accéder au [Portail de consultation des sûretés mobilières \(suretesmobilier.es.fr\)](https://suretesmobilier.es.fr)

Réforme du droit des contrats spéciaux : Statistiques de la consultation publique sur l'avant-projet de réforme

La DACS a organisé une consultation publique sur l'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux. De juillet 2022 à janvier 2023, les praticiens et professionnels du droit ont ainsi pu faire part de leur expérience dans l'utilisation de ces contrats du quotidien, utilisés dans la vie courante et le monde des affaires. Les contrats spéciaux sont principalement des

contrats de vente, d'échange, de location, d'entreprise, de prêt, de dépôt et de séquestre, des contrats aléatoires et du mandat.

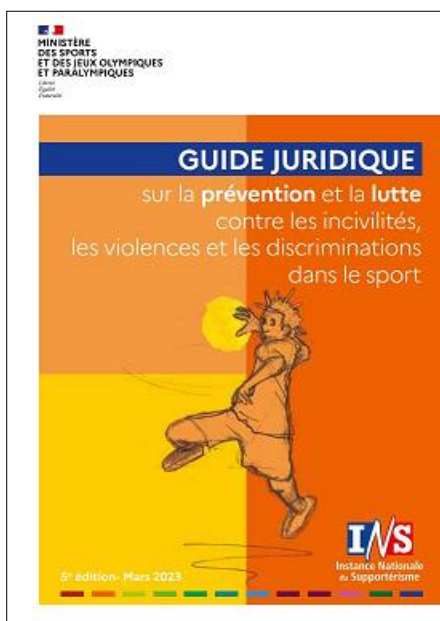
Les contributions ont porté sur les contrats suivants :



>> [Accéder aux statistiques](#)

[Retour au sommaire](#)

Sport et droit : Guide juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport



La DACS a apporté son expertise en droit de la responsabilité civile pour la mise à jour du guide juridique destiné aux acteurs du monde du sport publié par le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques.

[Voir le guide](#)

International

Conseil sur les affaires générales et la politique : Réunion annuelle à La Haye

Le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP), l'organe de gouvernance de la Conférence de la Haye de droit international privé (HCCH), s'est tenu du 7 au 10 mars aux Pays-Bas. Les 450 participants ont pu assister à un moment historique pour cette organisation internationale : l'adoption de l'espagnol comme troisième langue officielle. En qualité de référent national auprès de la HCCH, la DACS a également pris part aux discussions sur d'éventuels nouveaux instruments législatifs en matière de filiation et de compétence juridictionnelle en matière civile et commerciale.

La HCCH est une organisation intergouvernementale dont l'objectif est d'unifier les règles de droit international privé par l'établissement de traités internationaux. Le département de l'entraide, du droit international privé et européen (DEDIPE) de la DACS, référent national auprès de la HCCH, était représenté par Tania Jewczuk, cheffe du département, Pierre Beaudoin, son adjoint, et Camille Druilhet, rédactrice. En matière de gouvernance, le CAGP a décidé d'adopter l'espagnol comme troisième langue officielle de la HCCH, en plus du français et de l'anglais, à partir du 1^{er} juillet 2024. Cette avancée majeure en faveur de l'universalité de la HCCH et en matière d'inclusion a été saluée par tous les États. De plus, Christophe Bernasconi, Secrétaire Général de la HCCH, a été réélu dans ses fonctions pour un troisième mandat.

Lors de cette réunion, les travaux relatifs à l'élaboration d'éventuels nouveaux instruments législatifs ont été discutés, notamment en matière de filiation ou de compétence juridictionnelle en matière civile et commerciale. S'agissant de la promotion des conventions existantes, les activités et les travaux en cours sur les Conventions ont été présentés et les groupes de travail pour l'année à venir constitués.

La prochaine Commission Spéciale se déroulera au second semestre 2023 et portera sur les enlèvements internationaux d'enfant et la protection internationale des mineurs.

Lire les Conclusions et Décisions de cette réunion : [HCCH | Council on General Affairs and Policy](#)



Ressources

[Circulaire du 14 mars 2023](#) de présentation de la procédure de délivrance des certificats de nationalité française, telle que réformée par le décret n° 2022-899 du 17 juin 2022 relatif au certificat de nationalité française

Le décret n°2022-899 du 17 juin 2022 relatif au certificat de nationalité française réforme de manière importante la **procédure de délivrance du certificat de nationalité française**. La présente circulaire **remplace et abroge** les circulaires CIV. 95/8 du 5 mai 1995, CIV. 98/17 du 24 décembre 1998, CIV. 12/04 du 1^{er} octobre 2004 et CIV.08/05 du 18 mai 2005.

Elle détaille **les nouvelles règles** qui encadrent la délivrance du certificat de nationalité française. Elle est accompagnée de six fiches en annexe ayant pour thème :

- le rappel de principes généraux (Fiche 1),
- les règles régissant la demande de certificat de nationalité française (fiche 2),
- les règles régissant l’instruction de la demande de certificat de nationalité française (fiche 3)
- la délivrance du certificat de nationalité française, le refus de délivrance et ses conséquences (fiche 4),
- les dispositions transitoires (fiche 5),
- le circuit au greffe d’une demande de certificat de nationalité française (fiche 6).

Officiers publics ou ministériels

- **Site Internet OPM : [Mise à jours des notices pour les professionnels](#)**

Les informations pratiques concernant les dépôts des demandes et les déclarations (des notaires, commissaires de justice, greffiers des tribunaux de commerce, avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation) ont été enrichies. Ces formalités peuvent donner lieu à un arrêté, une décision nominative, une décision du garde des Sceaux ou encore une publication sur le [site OPM](#) et sur celui des instances professionnelles.

La mise à jour de ce fond documentaire accompagne également l'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2023, des dispositions du décret n°2022-1743 du 29 décembre 2022 relatif à la gestion des professions de commissaire de justice et de notaire.

- **[Décret n° 2023-193 du 22 mars 2023](#)** relatif au costume d'audience des membres notaires titulaires et suppléants des chambres de discipline et de la Cour nationale de discipline

[Retour au sommaire](#)

Publication : direction des
affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre :
lettre.dacs@justice.gouv.fr

Suivez-nous
sur les réseaux sociaux :

